C'Peinture Entrepreneur de peinture intérieur et extérieur. Recouvrement sol et murs. Vente de peinture. 27, rue de Virton 6747 Saint-Léger Gsm: 0476/43.64.54 N° de TVA : BE0876.298.790 N° d'enregistrement 11 22 00	**DEVIS** Devis: 248 Date: 15 avril 2012

Concerne: Chantier rue des Chasseurs Ard.
Libramont

Adressé à : SPRL bureau Rossignol
Haloup 4
6880 Bertrix

Description	***Montant***
Cage d'escalier: fibre murs. - Protection du sol et rampes. - Enlèvement des prises, interrupteurs et panneau divers. - Vérification, ponçage et dépoussiérage des murs et des plafonds. - Tapissage des murs en fibre de verre. - Application de deux couches de peinture acrylique sur les plafonds. - Application de deux couches de peinture acrylique sur les murs. - Enlèvement des protections, remise en place des prises, interrupteurs et panneaux divers.	5764,45€
Forfait petit matériel (ce qui ne sera pas utilisé sera déduit lors de la facturation)	35,00 €
	Total **5799,45 €**
	TVA 6 % **347,97 €**
	Total TTC **6147,42 €**

Dexia : 068-2431563-91 IBAN : BE23 0682 4315 6391 BIC : GKCCBEBB
ING : 363-0413042-56 IBAN : BE20 3630 4130 4256 BIC : BBRUBEBB

! Devis valable 1 mois et 3 jours à partir de la date du devis.

Le prix du devis peut varier en fonction du choix de la teinte ou de l'augmentation du prix des matières premières.

Veuillez noter que le travaille ne pourra être réalisé avant novembre 2012
(attention ceci est a titre informatif)

Durant la période scolaire je serai absente les lundi après midi, le premier mardi de chaque mois et les vendredi toute la journée.

Toutes nos factures sont payables AU COMPTANT. Tout retard de paiement sera majoré d'un intérêt de 10 % l'an ainsi que d'une indemnité forfaitaire de 15% avec un minimum de 38 € sans mise en demeure. Les délais ne sont donnés qu'à titre informatif, ils ne peuvent en aucun cas donnés lieu à un refus de commande ni à intérêts, ni amendes. Les marchandises restent notre propriété jusqu'au paiement complet de nos facture. Un acompte de 40 % est perçu au début des travaux.
Pour être valable toute réclamation doit être formulée par écrit dans les 8 jours date de la réalisation du travail. En cas de contestation seul le tribunal d'Arlon est compétent. Si le travail ne peut être exécuté dans les règles de l'art nous serions obligé d'arrêter celui-ci au frais du client. Point d'eau, wc, ainsi qu'un emplacement pour le matériel et pour la camionnette devront être mis à notre disposition durant la période des travaux. Seul les travaux réaliser avec des produits professionnels ne pourra être garantie. Si après le détapissage je constate que les murs nécessite plus qu'une vérification celui-ci sera donc facturé au client après en être informé. Le prix du devis peut varier en fonction de l'augmentation du prix des matières premières.